



Nantes, le 11 décembre 2017

Direction générale ressources

Direction finances
et commande publique

Service prévision et budget

Référence : 2017-11-008

Affaire suivie par :
Cédric MARTIN
Tél. 02 40 99 14 72

Monsieur Michel LE CLER
Association dongeoise des zones à risques et du
PPRT
Le Larron
44480 DONGES

Objet : demande d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier daté du 3 octobre 2017 dans lequel vous sollicitez, en vertu de l'article 1383 G du code général des impôts, une exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des propriétaires d'habitations se situant à proximité d'installations classées Seveso AS.

Cette demande est en cours d'analyse par les services départementaux qui soumettront votre requête aux conseillers départementaux. Je ne manquerai pas de vous tenir informé.

D'ores et déjà, je souhaite vous signaler qu'au terme de l'article 1639 A bis du code général des impôts, la date limite de délibération des exonérations en matière de fiscalité directe locale, pour une application à partir du 1^{er} janvier d'une année civile, est fixée au 1^{er} octobre de l'année précédente. Compte tenu de la date de rédaction de votre courrier, les habitants de la commune de Donges n'avaient pu bénéficier comme indiqué d'une exonération pour 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président et par délégation
Le Directeur finances et commande publique

Emmanuel BERNARD

Adresse postale :
Hôtel du Département
3 quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
Fax 02 40 99 14 96
contact@loire-atlantique.fr
www.loire-atlantique.fr